



A la DIRECCTE Midi-Pyrénées, le dialogue social c'est bien....mais seulement pour les autres (dans le privé...)

Chers collègues,

Vous vous demandez certainement à quoi sert le CHSCT de la DIRECCTE ?

Vous trouvez sans doute qu'il se cantonne à des sujets subalternes pendant que vos conditions de travail se dégradent ? C'est normal, c'est la volonté de notre administration !

Sachez que la direction de la DIRECCTE fait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le CHSCT de fonctionner normalement, en le privant d'accès aux informations décisives.

C'est incroyable et vous n'y croyez pas ? Jugez par vous-mêmes !

- le CHSCT n'est pas informé des déclarations d'accidents de service faites par les agents ; les membres du CHSCT découvrent par hasard l'existence de ces accidents lors des visites d'unités (comme ce fut le cas lors de la visite de l'UT de l'Ariège le 31 mai dernier) ;

- le CHSCT n'est pas informé des mentions portées par les agents sur les registres Hygiène & Sécurité des unités (UT ou UR) : à l'UT des Hautes Pyrénées (65), une alerte écrite d'un agent sur une situation de souffrance au travail en février 2012 n'a jamais été transmise au CHSCT ; la DIRECCTE a préféré faire appel en douce à un consultant pour traiter le problème, sans en informer le CHSCT, instance pourtant compétente dans ce domaine...;

- Le CHSCT n'est pas non plus informé des courriers d'alerte transmis par le médecin de prévention, comme ce fut le cas en mars 2012 : le Dr BENOUAICH alertait l'administration sur une situation de souffrance collective au travail à l'unité régionale; le CHSCT obtiendra communication de ce courrier plusieurs mois plus tard après insistance et réclamations...

- Le CHSCT ne dispose pas des informations prévues par les textes en vigueur, notamment le bilan social prévu par l'art. 34 du décret du 15 février 2011 : au CHSCT du 24 avril 2012 la DIRECCTE s'est contentée de transmettre un pseudo-bilan non conforme et inexploitable...

Malgré les engagements de l'administration lors du CHSCT extraordinaire du 27 novembre, à informer ses membres, nous n'avons toujours aucune réponse à nos demandes récentes, concernant des éléments relatifs au projet d'un service accueil DIRECCTE dans les UT et des compléments d'information sur la situation dans l'UT 65. Aucune réponse, ni écrite, ni verbale : l'administration ne sait communiquer que pour demander les reports de nos réunions.

Dans ces conditions, comme nous, vous vous demandez : « à quoi sert le CHSCT ? » à donner bonne conscience à l'administration et à créer une apparence de dialogue social, à faire illusion !

Vos conditions de travail se dégradent ? Vous pouvez inscrire des mentions sur les registres H & S prévus à cet effet, saisir les conseillers de prévention, le médecin de prévention (s'il existe), mais il faut saisir directement le CHSCT: midipy.secretaire-chsct@direccte.gouv.fr

Les membres du CHSCT représentants des organisations syndicales signataires.